

Formulaires requis

Vous devez remplir les formulaires suivants et en donner une copie à votre partenaire. Vous devrez aussi les déposer au comptoir de la cour pour demander à la cour de faire une modification à la pension alimentaire pour enfant, à la responsabilité décisionnelle, au temps parental ou aux responsabilités parentales (introduire une motion en modification).

- [Formulaire 15 : Motion en modification](#)
- [Formulaire 14A : Affidavit](#)
- [Formulaire 13 : État financier \(demandes d'aliments\)](#)
ou [Formulaire 13.1 : État financier \(demandes portant sur des biens et demandes d'aliments\)](#)
- [Formulaire 13A : Certificat de divulgation de renseignements financiers](#)

Vous devez prouver à la cour que vous avez signifié les documents ci-dessous à votre partenaire à l'aide du [Formulaire 6B : Affidavit de signification](#) dûment rempli. La personne qui signifie les documents à votre partenaire est celle qui doit remplir ce document. Ceci peut se faire aux greffes de la cour avec l'aide du greffier et être déposé avec les documents ci-dessus.

Documents requis

Vous devez rassembler les documents ci-dessous avant d'introduire une motion en modification

- Tous les documents de la cour liés à cette affaire, p. ex., les ordonnances de la cour, les endossements et les certificats
- Une copie de l'entente écrite conclue entre vous et votre partenaire (s'il y a lieu)
- Une preuve de tout paiement versé directement à votre partenaire, p. ex., reçus, chèques annulés, etc.
- Une copie récente de « l'État de l'arriéré par le directeur » du Bureau des obligations familiales. Si vous n'en avez pas un exemplaire, vous pouvez peut-être en obtenir un au comptoir de renseignements d'une cour de la famille ou le télécharger du site du ministère (<http://www.forms.ssb.gov.on.ca/mbs/ssb/forms/ssbforms.nsf/?OpenDatabase&ENV=WWF>)
- Une preuve de votre revenu de chaque année pour lesquelles vous voulez obtenir le changement, p. ex., les déclarations d'impôt sur le revenu, les avis de cotisation, les avis de nouvelle cotisation, la preuve que vous recevez des prestations de l'aide sociale

Liste de vérification pour motion en modification

- La preuve de votre revenu pour l'année en cours (certains des documents suivants pourraient ne pas s'appliquer à votre situation)
 - Votre dernier talon de paie indiquant votre revenu cumulatif depuis le début de l'année (après taxes et retenues)
 - Une confirmation de la date du début de votre emploi actuel (p. ex., une lettre de votre employeur)
 - Une explication de tout changement de votre revenu (p. ex., heures supplémentaires) ou de tout changement susceptible de survenir (p. ex., mise à pied saisonnière)
 - Le dernier relevé que vous avez reçu d'Ontario au travail ou du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)
 - Le dernier relevé que vous avez reçu du Régime de pension du Canada
 - Le dernier relevé que vous avez reçu d'Assurance-emploi
 - Le relevé d'emploi de tous les emplois que vous avez occupés au cours des trois dernières années
 - Une preuve de toutes les indemnités de départ que vous avez reçues
 - Une preuve de faillite, incluant des renseignements sur le règlement
- Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (certains des documents suivants pourraient ne pas s'appliquer à votre situation)
 - Le formulaire Confirmation de cession dûment rempli que vous avez reçu par la poste du ministère des Services sociaux et communautaires. Si vous n'avez pas ce formulaire, vous pouvez le télécharger du site Web du ministère (<http://www.forms.ssb.gov.on.ca/mbs/ssb/forms/ssbforms.nsf/?OpenDatabase&ENV=WWF>) ou en prendre un exemplaire au comptoir des renseignements de la cour de la famille ou au Centre d'information sur le droit de la famille (CIDF)
- Documents médicaux relatifs sur votre capacité de travailler

Ces documents comprennent :

 - Le nom au complet de l'auteur de la lettre ou du rapport;
 - Le temps passé depuis que cette personne vous soigne
 - Le nom de votre problème médical (diagnostic)
 - La mesure dans laquelle votre problème médical touche votre qualité de vie ou votre capacité de travailler
 - Les possibilités d'amélioration de votre situation médicale
- Dépenses exceptionnelles (s'il y a lieu)
 - Preuves que l'enfant participe ou participera à des activités spéciales qui entraînent des frais ou l'achat d'équipement
 - Une facture montrant le coût de ces activités spéciales
 - Un reçu des dépenses exceptionnelles, p. ex., les frais de garderie